



# Carghjese

CASA CUMUNA

## DÉLIBÉRATION SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

Les membres du Conseil municipal de CARGÈSE, régulièrement convoqués le vingt novembre deux mille vingt-cinq, sont réunis, l'an deux mille vingt-cinq, le vingt huit novembre, à quinze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

**Membres : 15**

N°2025/37

**MEMBRES :** ALESSANDRI Jérôme - ALESSANDRI Stéphanie - CINOTTI Sandrine - COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric - DRAGACCI-CODACCIONI Hélène - FRIMIGACCI Lucie - FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle - GARIDACCI François - MIGEVANT Pierre-Jean - NEGRONI-DESINI Vannina - PAOLI Jean-Paul - POGGI Dominique - SUSINI Ange - ZANETTACCI Alexia - ZANNETTI Pierre

**ABSENTS :**

Dominique Poggi, Pierre-Jean Migeant, Dragacci-Codaccioni Hélène, Frédéric Colonna De Lecca Cristinacce

Représentés : Stéphanie Alessandri, Jean-Paul Paoli, Ange Susini.

**OBJET :** Délibération portant décision modificative n°2 du budget M57

M. Lucie Frimigacci a été nommé(e) secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose aux élus qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative portant sur le budget de la commune (M57) afin d'alimenter l'article 1641 (dépenses d'investissement) à hauteur de 9 025,63 euros. Cette décision modificative permettra par la suite d'émettre un mandat vers l'article 1641 du budget M4 actuellement débiteur. Le projet de décision modificative est déposé sur la table du conseil.

### LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**APPROUVE** la décision modificative n°2 portant sur le budget M57, telle que présentée en séance.

Pour : 11 dont 3 abstentions  
Contre : 0  
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Signature du Maire



Signature de la/du secrétaire de séance

A blue ink signature of a person's name.

**Voies et délais de recours :** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la mairie, et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.

04/11/2025

**Edition de Décision Modificative****Décision modificative n°2 (virement de crédit)**

Description : Décision Modificative 2

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 16 1641 OPFI	9 025,63		Emprunt (amortissement)
D I 23 231 20209		9 025,63	TRAVAUX Poubing PER.O

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	9 025,63	
	Réductions	9 025,63	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	9 025,63
Solde Réductions	9 025,63
Ouv. - Réd.	